

Cabinet de la **SCP COURTAIGNE AVOCATS**, Avocats, 4 place Hoche - 78000 VERSAILLES,  
postulant près le Tribunal Judiciaire de ladite ville - **Tél : 01.39.50.02.28.**

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au plus offrant et dernier enchérisseur. et à l'extinction des feux - **EN UN SEUL LOT**

Commune de

# **GARGENVILLE (Yvelines)**

## **12 rue des Merlettes**

# **UNE MAISON**

# **à usage D'HABITATION**

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE **MERCREDI 9 MARS 2022 à 9 H 30**, par devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice de ladite ville, 5, Place André Mignot, 78000 VERSAILLES..

A la requête de : La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE, Société Civile coopérative à personnel et capital variables, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro D 775 665 615, dont le siège social se trouve 26 quai de la Rapée à PARIS (75012), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, Ayant pour Avocat constitué Me Adeline DASTE, membre de la SCP COURTAIGNE AVOCATS 4 place Hoche, 78000 VERSAILLES,

Il sera procédé après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, à la date susindiquée

au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

### **DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :**

Commune de GARGENVILLE (Yvelines), 12 rue des Merlettes

Dans un ensemble immobilier sis 12 rue des Merlettes, cadastré :

- Section AK n° 12, lieudit « rue des Anémones » pour 1 a 79 ca

- Section AK n° 42, lieudit « Les Prés Blains » pour 42 a 18 ca -

Section AK n° 43, lieudit « rue du Bocage » pour 29 a 51 ca - Section

AK n° 47, lieudit « Les Prés Blains » pour 1 ha 79 a 80 ca - Section

AK n° 48, lieudit « Les Prés Blains » pour 33 a 50 ca - Section AK

n° 49, lieudit « Les Prés Blains » pour 71 a 97 ca - Section AK n°

52, lieudit « Rue des Merlettes » pour 12 a 78 ca - Section AK

n° 57, lieudit « Les Prés Blains » pour 1 ha 22 a 78 ca - Section AK

n° 215, lieudit « Les Prés Blains » pour 1 ha 20 a 87 ca, Soit au total

6 ha 15a 18 ca,

Le lot n°98 : avec les 60/10.000èmes des parties communes générales, Et le droit à la

jouissance de 272,20 m<sup>2</sup> de jardin. **UN PAVILLON** composé d'un

sous-sol semi-enterré, d'un rez-de-chaussée et d'un premier

étage. .sous-sol : composé d'une grande pièce principale laquelle

dessert à droite un dégagement s'ouvrant sur une cuisine et une

salle de douche. Superficie ha-

bitable du sous-sol: 29,15 m<sup>2</sup>  
rez-de -chaussée : une entrée avec palier surélevé, et une cuisine . L'entrée dessert en face un petit appartement composé d'une cuisine avec bloc évier en état d'usage, un séjour/salle à manger, un bureau, une salle d'eau avec lavabo, receveur de douches, cuvette de WC. Superficie habitable du rez-de-chaussée : 27,84 m<sup>2</sup> premier étage : palier desservant en face un séjour/salle à manger, deux chambres à coucher et une salle d'eau avec receveur de douches,

lavabo et cuvette de WC.  
Superficie habitable du premier étage : 33,53 m<sup>2</sup>  
Surface totale habitable de 92,93 m<sup>2</sup>.  
Il résulte du procès-verbal de description et d'occupation dressé le 8 janvier 2021 par Me Xavier BARIANI Huissier de Justice associé à VERSAILLES (Yvelines), que le bien était alors occupé, avec notamment :  
. l'existence d'un contrat de bail en date du 26 octobre 2018 pour l'appartement du rez de chaussée, moyennant un loyer mensuel de 610 €

.l'existence d'un contrat de bail en date du 1er juin 2018 pour l'appartement du sous-sol, moyennant un loyer mensuel de 300 €.

Ainsi au surplus que lesdits biens et droits immobiliers existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, dépendances et circonstances, droits de propriété, de mitoyenneté et autres pouvant y être attachés, sans aucune exception ni réserve.

## MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente, les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de

# 50.000 EUROS

NOTA.: On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES. Se munir d'une fiche d'état civil pour les personnes physiques, avec, le cas échéant, la justification du régime matrimonial, et d'un extrait du registre du commerce et des sociétés pour les personnes morales ou physiques s'y trouvant immatriculées.

Une consignation préalable de 10% de la mise à prix est obligatoire en un chèque de Banque libellé à l'ordre de « Bâtonnier Séquestre », outre une somme pour faire face aux frais et émoluments, dont le montant sera précisé par l'Avocat chargé de porter les enchères.

Fait et rédigé à Versailles, le 13 janvier 2022 par Me Adeline DASTE, Avocat, membre de la SCP COURTAIGNE AVOCATS.

### S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Il peut être pris connaissance par tout amateur éventuel de l'ensemble des conditions de vente en consultant le cahier des conditions de vente qui a été déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, Place André Mignot. Et au Cabinet de la **SCP COURTAIGNE AVOCATS**, 4, place Hoche à VERSAILLES, Tél: **01.39.50.02.28**, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie.

Visites sur place : - le **1<sup>er</sup> mars 2022 de 10 h à 12h** - le **4 mars 2022 de 15 h à 17 h**